

A quand les PRN?

Autor(en): **Hertig, Hans Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): - **(1998)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-556173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Hans Peter Hertig, Dr ès sc. pol.,
est Secrétaire général du
Fonds national suisse de la
recherche scientifique



A quand les

PRN?

Le message du Conseil fédéral relatif à la promotion de la recherche, de l'éducation et de la technologie, qui sera débattu au Parlement l'an prochain, confie au Fonds national suisse la création de Pôles de recherche nationaux (PRN). L'introduction de ces centres de compétence suscite un vif intérêt au sein de la communauté scientifique, et donc aussi des questions. J'aimerais répondre ici à quelques «Frequently Asked Questions».

FAQ 1: Que faut-il faire pour créer un PRN? Est-ce trop tard ou peut-on encore prendre le train en marche?

Ce n'est pas trop tard. Le programme sera officiellement mis au concours en janvier 1999 sous réserve de l'approbation du Parlement. Les groupes de recherche auront jusqu'au mois de mars pour se mettre d'accord et faire part au FNS de leur intention de créer un PRN. Il faudra ensuite soumettre un avant-projet jusqu'à fin juillet 1999, lequel décrira concrètement le projet en question. Le Fonds national évaluera alors les avant-projets. Les demandes définitives devront ensuite être déposées avant le 28 février 2000.

FAQ 2: Combien de PRN comportera la première série et quelle sera la dotation financière de chacun?

La première série devrait comporter une huitaine de programmes. En moyenne, chaque PRN devrait se voir doté d'environ 3 millions de francs par an, ce qui équivaut à une trentaine de millions de francs pour la durée totale prévue de dix ans.

FAQ 3: Y a-t-il des domaines de recherche où les PRN sont exclus?

En principe, des PRN peuvent être créés dans tous les domaines de recherche soutenus par le Fonds national. Toutefois, la priorité sera accordée aux domaines figurant parmi les objectifs fixés par le Conseil fédéral dans le cadre de la politique de recherche: sciences de la vie, sciences humaines, environnement et développement durable, ainsi que technologies de l'information et de la communication.

FAQ 4: Les hautes écoles spécialisées peuvent-elles participer aux PRN?

Les hautes écoles spécialisées seront les bienvenues dans les réseaux PRN dirigés par les centres de recherche universitaires. Leurs connaissances sur le plan de l'application et de la pratique peuvent constituer une contribution précieuse et favoriser le transfert du savoir.

FAQ 5: L'interdisciplinarité et l'intégration de partenaires non universitaires sont-elles des conditions sine qua non pour l'approbation d'un PRN?

Ce sont deux critères susceptibles de jouer un rôle lors de la sélection. S'ils sont tous deux satisfaits, le projet bénéficiera d'un avantage certain. Mais il n'est pas exclu que des PRN portant sur des approches de recherche réellement novatrices à l'intérieur d'une discipline puissent être mis sur pied.

FAQ 6: Quelles tâches incombent à l'institution abritant la Leading House d'un PRN?

Le Fonds national attend de ces institutions qu'elles assurent l'infrastructure nécessaire à la fonction centralisatrice que doit remplir la Leading House, et que, dans la mesure du possible, elles déchargent d'autres obligations les personnes engagées dans le PRN.

FAQ 7: Est-il possible de créer un PRN sans Leading House ou avec plusieurs Leading Houses?

Non. La concentration des forces dans un noyau institutionnellement lié à un centre de recherche est un élément fondamental de la conception des PRN.

H.P.H.